

RANDONNEE

Toutes les activités sont systématiquement annulées en cas d'alerte météo de niveau « orange » ou « rouge » et les animateurs ne se présentent pas au lieu de rendez-vous. Les animateurs doivent prévenir les adhérents par l'intermédiaire du responsable tous les adhérents inscrits à la rando.

Par ailleurs, les accès aux massifs forestiers pouvant être déconseillés voire interdits par arrêté préfectoral saisonnier, les animateurs doivent consulter le site de la Préfecture du Var pour connaître les conditions d'accès en vigueur.

- L'animateur de la randonnée doit être présent au rendez-vous. En cas d'intempéries, (en dehors des alertes de niveau orange ou rouge), il doit se rendre au rendez-vous pour avertir de l'annulation éventuelle de la sortie ou se faire représenter.

Les conditions météorologiques peuvent aussi entraîner une modification de la sortie initialement prévue. Toute modification de dernière minute (empêchement de l'animateur, changement du lieu de la randonnée...) doit être signalées par SMS à la présidence de l'Astre. (Avant le départ de la Rando).

- **POUR NOS ADHERENTS**

Un équipement adéquat est indispensable : chaussures de marche ou de randonnée, sac à dos, réserve d'eau suffisante pour la randonnée et en fonction des conditions météo, éventuellement cape de pluie et bâtons de marche. « Bien que non obligatoire, l'usage de bâtons dont le bénéfice est largement démontré est vivement conseillé par l'ensemble des animateurs et cela, quel que soit le type de parcours proposé ».

Le responsable de la sortie doit vérifier, surtout pour les nouveaux membres, si leur équipement est acceptable pour la randonnée qu'il organise.

L'animateur est le seul à décider du parcours, il doit s'assurer que le groupe suit. Il doit respecter des temps de pause.

Sur route vous devez vous déplacer sur le côté DROIT en colonne par 2, ou si vous vous déplacez côté GAUCHE en colonne par un.

Hors intersection, traverser la chaussée perpendiculairement à son axe.

Ne jamais dépasser l'animateur qui mène la randonnée

Signaler son absence temporaire à l'animateur ou au serre fil.

Mettre son sac en bordure de chemin

Documents à avoir lors des sorties : Carte Vitale, carte d'identité, PASSEPORT SANTE, Carte d'adhérent

Matériel complémentaire : sifflet, petit sac poubelle, ficelle, couteau, ...